AVIS DE CONCOURS 2027

Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du MORBIHAN organise, au titre de l'année 2027, pour les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et de la Vendée

le concours sur titres avec épreuve de PUERICULTRICE TERRITORIALE

(catégorie A)

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique autres que la France ont accès au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (articles 2 et 3 du décret n°2003-673 du 22 juillet 2003)

- **Nombre de postes :** 14

- **Conditions de participation :** être titulaire du **diplôme d'Etat de puéricultrice** ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique

- **Déroulement de l'épreuve : Epreuve orale d'admission à partir du 15 février 2027 à Vannes**

- **Nature de l'épreuve :** Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé)

- La période d'inscription est fixée du 29 septembre 2026 au 12 novembre 2026 inclus, découpée de la manière suivante :

PREINSCRIPTION EN LIGNE du 29 septembre 2026 au 04 novembre 2026, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine) sur le portail national des concours et examens professionnels à l'adresse www.concours-territorial.fr. Les candidats pourront saisir leurs données pour effectuer leur préinscription sur ce site, selon les dates et heure mentionnées ci-dessus. Cette préinscription génèrera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, uniquement accessible ensuite sur le site internet www.cdg56.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme définitive qu'au moment de la validation de la demande d'inscription depuis l'espace sécurisé.

VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION du 29 septembre 2026 au 12 novembre 2026, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine) ET DEPÔT DES PIECES JUSTIFICATIVES

Le candidat devra ensuite, à partir de son espace sécurisé accessible sur le site internet du centre de gestion du Morbihan (www.cdg56.fr), valider sa demande d'inscription. En l'absence de validation de la demande d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 12 novembre 2026, 23h59 dernier délai), la préinscription en ligne sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée sur son espace sécurisé, les pièces justificatives requises. Aucune modification d'inscription (choix de voie ou de spécialité) ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 12 novembre 2026. Les dossiers devront être impérativement complets à la clôture des inscriptions.

A titre exceptionnel, notamment en cas de problème technique, les candidats pourront retirer un dossier d'inscription, soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan du 29 septembre 2026 au 04 novembre 2026 (17h30 dernier délai), soit sur demande écrite adressée au centre de gestion du Morbihan dans les délais impartis (la preuve du dépôt faisant foi) accompagnée d'une enveloppe (23x32) affranchie au tarif en vigueur et libellée aux nom et adresse du candidat.

Les candidats pourront transmettre par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) ou remettre à l'accueil du centre de gestion du Morbihan (17h30 dernier délai), au plus tard le 12 novembre 2026 dernier délai :

- leur dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises,
- ou le formulaire d'inscription (généré sur l'espace sécurisé après une préinscription en ligne) qui devra être imprimé, restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises, sous peine d'annulation de sa préinscription en ligne.

  Les candidats pourront corriger leur dossier de préinscription imprimé, au stylo rouge exclusivement. En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier papier, le service concours du centre de gestion du Morbihan donnera foi aux corrections manuscrites. Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée.

Adresse : **Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan - service concours - 6 bis, rue Olivier de Clisson – CS 82161 - 56005 VANNES Cedex**

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage sera refusé même s'il a été posté dans les délais (la preuve de dépôt faisant foi). Tout dossier transmis par télécopie ou courrier électronique sera refusé. Tout formulaire d'inscription adressé au centre de gestion du Morbihan, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève…), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le centre de gestion du Morbihan.